



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Décembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 20 Décembre 2017 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Didier LARRIEU, Maire.

Membres Présents : Mesdames BIENFAIT Janine, CASTAINGS Nadège, CHEVAL Marie, LASSERRE Christelle, MONTEIRO Christine
Messieurs LARRIEU Didier, BERDUCQ Michel, DULOUT Alain, HONDET Pierre, LABORY-ALICQ André, PEREZ Jean Luc, SECAIL Laurent.

Membres Excusés : Messieurs et BARRUE Florent,
Mesdames BEHOCARAY Joëlle, SIMON Christine (à Marie CHEVAL)

I - Bilan de l'enquête sur les rythmes scolaires

Monsieur le Maire donne lecture du bilan provisoire qui résulte de l'enquête adressée aux parents d'élèves concernant les rythmes scolaires.
Une enquête a été remise aux enseignants à la fin du mois de Décembre.

II - Indemnités des Trésoriers ANNEE 2017 :

2 trésoriers se sont succédés en 2017, l'indemnité a été votée prorata temporis

- Monsieur DELTOMBE Patrick
- Monsieur ITURRIA Jérôme

III – Boite à Lire

Elle sera positionnée à coté du distributeur de pain.
Le principe est de pouvoir y déposer des livres et de venir en chercher.



III – Sonorisation de la Maison pour Tous

Devis réalisés par la société Audiomaster:

- Soit une régie mobile
- Ou bien une régie mobile + Enceintes amplifiées

D'autres devis sont en cours

IV – Création d'un Syndicat à Vocation Multiple : Centre de Loisirs

La création d'un syndicat à vocation multiple pour les compétences suivantes :

Obligatoire : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) ;

A la carte : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole - A.L.A.É. (activités périscolaires après le temps scolaires) est proposée aux communes d'Arbus, Artiguelouve Aubertin Laroin et St Faust

Les Conseils Municipaux doivent voter les statuts de ce syndicat et les compétences à transférer avec un effet différé après les vacances scolaires d'été

Le bâtiment affecté à la compétence A.L.S.H. est mis à disposition par la Commune d'ARTIGUELOUVE, qui s'acquitte de l'emprunt lié à la construction du bâtiment, .

Monsieur le Maire propose de désigner dès à présent les 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, afin que le Comité syndical puisse s'installer dès la parution de l'arrêté préfectoral de création du SIVOM.

Le Conseil désigne comme ci-dessous les futurs membres du SIVOM

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Didier LARRIEU	Christine MONTEIRO
Marie CHEVAL	Alain DULOUT

V – Décisions modificatives

En fin d'année, avant de clôturer l'exercice il convient de procéder à des ajustements d'ouverture de crédits sans que l'économie générale votée lors de l'adoption du budget ne soit modifiée.

QUESTIONS DIVERSES

- Lotissement du Clos du Bois du Vignau fixation du prix de vente du lot N°3 : 80 000 € net vendeur
- Coupe saligue estimation Cabinet RESTOY
Estimation de la coupe : 15 476 € avec vente aux enchères
- Baux Ruraux après la visite des fermiers, la modification des entrées de terrain en limite de départementale : Lors du dernier conseil nous avons voté le maintien des produits à recevoir. Vu la demande de certains fermiers celle-ci est revu en fonction des taux de l'arrêté préfectoral.
- Liaisons douces demande d'étude au cabinet OSANZ
- Villages fleuris : la commune a remporté le 3^{ème} prix
- Rond Point entrée de village : le Conseil Départemental est en cours d'acquisition des terrains sur l'emprise du rondpoint ; toutefois 1 propriétaire est récalcitrant. Le Département va le rencontrer une nouvelle fois. Toutefois si un terrain d'entente n'est pas trouvé, une procédure d'expropriation sera engagée.
- Dans le cadre du Projet de construction d'un collectif de 14 logements locatifs, la signature HABITELEM / Etablissement Public Foncier Local est intervenue ce 20 Décembre 2017. L'avance de portage d'un montant de 17 430,34 € sera restituée ces prochains jours à la commune d'Arbus.
- Travaux de peinture Entreprise LOUSTAUNAU : les travaux seront finis rapidement
- Site INTERNET : celui-ci est en cours de mise à jour.

La Commission Communication